



**Rubrique:** Communications d'entreprises  
**Sous-rubrique:** Invitation à l'assemblée générale  
**Date de publication:** SHAB - 15.05.2020  
**Numéro de publication:** UP04-0000001971  
**Canton:** VD

**Entité de publication:**  
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher  
SA, Place de la Gare 9, 1040 Echallens

## Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher SA

Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher SA  
CHE-105.893.524  
Place de la Gare 9  
1040 Echallens

**Indications concernant l'assemblée générale:**  
10.06.2020, 14:00 heures, Siège de la Compagnie du Chemin de fer LEB

**Texte d'invitation/ordre du jour:**  
En raison de l'incertitude persistante concernant la situation sanitaire en Suisse liée au Coronavirus et des mesures prescrites par le Conseil fédéral, l'Assemblée générale 2020 sera tenue en comité restreint, limitée à son assemblée statutaire. En application de l'article 6b de l'Ordonnance 2 Covid-19 du Conseil fédéral, les actionnaires ne pourront pas participer en personne à l'Assemblée générale. Il leur est demandé d'exercer leur droit de vote uniquement par voie postale.

**Ordre du jour :**

1. Présentation et approbation des comptes et du bilan annuel au 31 décembre 2019.
2. Décharge aux membres du Conseil d'administration de sa gestion.
3. Réélection de M. Alexandre Berthoud au Conseil d'administration, pour trois ans.

### Remarques juridiques:

#### Délai de retour des instructions de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions recevront un bulletin de vote, à nous retourner jusqu'au 5 juin 2020 au plus tard, au Chemin de fer LEB, place de la Gare 9, case postale 196 à 1040 Echallens.

**Droit de participation et droit de vote**  
Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions en date du 5 juin 2020 (17h00) pourront exercer leur droit de vote.

**Remarques:**  
Le rapport annuel 2019 sera adressé avec la convocation personnelle.  
Les comptes de l'exercice et le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés sur rendez-vous au bureau de la Compagnie à Echallens, à partir du 25 mai prochain et jusqu'au 10 juin 2020 (12h00), sur présentation des actions.



Compagnie du Chemin de fer  
Lausanne-Echallens-Bercher SA

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

du mercredi 10 juin 2020 à 14 h 00  
au siège de la Compagnie du Chemin de fer LEB

En raison de l'incertitude persistante concernant la situation sanitaire en Suisse liée au Coronavirus et des mesures prescrites par le Conseil fédéral pour lutter contre cette pandémie, l'Assemblée générale 2020 sera tenue en comité restreint, limitée à son assemblée statutaire. En application de l'article 6b de l'Ordonnance 2 Covid-19 du Conseil fédéral, les actionnaires ne pourront pas participer en personne à l'Assemblée générale. Il leur est demandé d'exercer leur droit de vote uniquement par voie postale.

### Ordre du jour :

1. Présentation et approbation des comptes et du bilan annuel au 31 décembre 2019.
2. Décharge aux membres du Conseil d'administration de sa gestion.
3. Réélection de M. Alexandre Berthoud au Conseil d'administration, pour trois ans.

### Communication des rapports

Le rapport annuel 2019 sera adressé avec la convocation personnelle.

Les comptes de l'exercice et le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés sur rendez-vous au bureau de la Compagnie à Echallens, à partir du 25 mai prochain et jusqu'au 10 juin 2020 (12h00), sur présentation des actions.

### Délai de retour des instructions de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions recevront un bulletin de vote, à nous retourner **jusqu'au 5 juin 2020 au plus tard**, au Chemin de fer LEB, place de la Gare 9, case postale 196 à 1040 Echallens.

### Droit de participation et droit de vote

Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions en date du 5 juin 2020 (17h00) pourront exercer leur droit de vote.

Echallens, le 15 mai 2020

Pour le Conseil d'administration

Le Président

J. Millioud

Le secrétaire

O. Bronner